

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 3/2014

Modification des statuts de l'Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville (AIEV)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les statuts de l'association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville, datant de 1994, il était impératif suite à la modification de la loi sur les communes (LC) ainsi qu'à la fusion de la Commune de St-Saphorin-sur-Morges avec Echichens, de revoir ceux-ci et d'adapter les différents articles. Il s'agit de modifications purement formelles qui ne modifient pas le fonctionnement ni le financement de l'AIEV.

Les modifications effectuées ont été présentées lors du Conseil intercommunal de l'AIEV en date du 26 juin 2013 ainsi qu'à toutes les communes de l'association. Les dernières modifications selon les remarques des communes ont été effectuées et nous pouvons vous présenter les statuts définitifs.

Conclusions

Au de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 3/2014 du 8 septembre 2014 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

d'accepter la modification des statuts de l'Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville (AIEV).

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire :

I. Rossel

S. Böhlen



Vufflens-la-Ville, le 8 septembre 2014

Dossier traité par Michel Gruaz